



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1 - Le cadre général du budget

La comptabilité communale supposant l'intervention de deux instances (le maire et le trésorier), il y a donc deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (compte de gestion).

Le compte administratif représente le budget de l'ordonnateur, donc les dépenses et les recettes de la commune pour la section de fonctionnement et d'investissement pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte de gestion représente les dépenses constatées et les recettes encaissées par le comptable de la commune, à travers les mandats et les titres émis.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

L'article 107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part (art. L 2121-14). Le conseil municipal doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

Le Conseil Municipal a élu Magali DI MINO pour présider la séance.

2 - La section de fonctionnement.

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Laurac-en-Vivaraïs :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, location de salle, loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions).

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèvent à 955 453.15 € euros, à ce chiffre s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 327 699.82 €, ce qui fait un total de clôture de 1 283 152.97 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 41 % des dépenses total de fonctionnement de la commune. La commune emploie 1 agent titulaire et 1 agent contractuel au service administratif, 4 agents contractuels, 2 agents titulaires à l'école et cantine municipale, 2 agents contractuels et 1 agent titulaire affectés au service technique.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 représentent 791 527.39 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto financement c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'année 2023, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 491 625.58 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023
011 Charges à caractère général	195 671	220 966,09
012 charges de personnel	282 391	322 802,92
014 Atténuation de produits	58 387	58 257,00
65 Autres charges de gestion courante	171 770	170 286,73
66 Charges financières	9 964	9 325,49
67 Charges exceptionnelles	250	8 207,50
68 Amortissements	2 203	1 681,66
TOTAL	720 635	791 527,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	276 047,40	327 700,82
70 - VENTE PRODUITS	46 997,93	57 022,67
73 - IMPOTS ET TAXES	465 285,47	495 818,98
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	284 698,62	286 828,56



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 876,99	94 886,17
76 - PRODUITS FINANCIERS	13,46	18,51
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	213,66	0
013 ATTENUATION DES CHARGES	34 052,40	20 879,26
TOTAL	1 190 185,93	1 283 152,97

c) La fiscalité :

Concernant la fiscalité en 2023, les taux d'imposition pour les taxes d'habitation, foncières sur le bâti et non bâti sont restés au même taux qu'en 2022, à savoir

Taxe sur le foncier bâti : 32.23 %

Taxe sur le foncier non bâti : 73.70 %

d) les dotations de l'Etat et autres ressources.

Les dotations de l'Etat, du Département et autres s'élèvent à 286 828.56 €.

e) Les subventions attribuées.

Le Conseil municipal a voté une somme de 25 000.00 euros au titre des subventions communales (Article 65748). Le total des mandats émis s'élève à 19 469.20 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DE BASE	NBRE DE MANIF 50 € / MANIF	ACTIONS AUPRES DE DIFFERENTS PUBLICS	MONTANT PROPOSÉ
ASCAM	100 €	2		250 €
LA TRIBU DE RAPHAEL	100 €	1	x	200 €
ASSOCIATION BERGIGOU	100 €		x	0 €



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

COMITE PAROISSIAL	100 €	1	x	200 €
LAURAC RANDO	100 €	2	x	250 €
SPORT DETENTE ET LOISIRS	100 €	1	x	200 €
ACCA	100 €	0		100 €
THEATRE D'AUJOURD'HUI	100 €	0		100 €
LES VOTIERS	100 €	2	x	250 €
Festival des Orgues de Barbarie	100 €	3	x	300 €
Comité des fêtes	100 €	3	x	300 €
JEUNES AGRICULTEURS	100 €	0		0 €
Amicale laïque	350 €			350 €
APEL	350 €			350 €
Bibliothèque	500 €			500 €

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE
ADMR Portage domicile	300 €
Les restaurant du coeur	300 €
APRES	200 €
Fréquence 7	150 €
ASA	300 €

Coopérative scolaire (école publique) : $76 \times 16 \text{ €} = 1\,216.00 \text{ €}$

APEL (école privée) : $66 \text{ élèves} \times 16 \text{ €} = 1\,056.00 \text{ €}$

Allocation compensatrice prix du tickets école de Platanes : 1 479.20 €

3. La section d'investissement.

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : type de recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	309 002	142 120,89
00 FINANCIERES	64 310	145 026,28
204 - Subventions d'équipement versées		7 738,38
OPERATIONS TRAVAUX	292 854	151 024,87
TOTAL	666 166	445 910,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023
10 - DOTATIONS RESERVES	94 080	74 468,16
13 - SUBVENTIONS	334 323	41 849
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	90 177	142 120,89



MAIRIE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

20 Place du Souvenir
07110 LAURAC-EN-VIVARAIS
FRANCE

16 - EMPRUNT	3 262	552 000
040 - OPERATIONS D'ORDRE	2 203	1 681,66
TOTAL	524 045	812 119,91

Le résultat d'investissement pour l'année 2023 fait apparaître un excédent de 366 209.49 €. Mais avec 580 534.00 € de dépenses en restes à réaliser et 18 881.00 € de recettes en restes à réaliser cela amène à un déficit d'investissement de 195 443.51 €

c) Les principales actions de l'année 2023 ont été les suivantes :

- Travaux de voirie
- Travaux Ecole (Partie primaires)
- Agrandissement boucherie.
- Réfection cours de tennis
- Les frais d'étude pour la Place Galfard
- Outillage incendie
- Travaux Maison d'assistantes maternelles

CONCLUSION :

Le conseil municipal décide donc d'affecter au budget primitif 2024 la somme de 195 443.51 € au compte 1068 et 296 182.07 € au compte 002.

Fait à Laurac-en-Vivarais le 26 mars 2024

Le Maire, Didier NURY

